

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250718

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Calais en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
15 juillet 2025

Date d'affichage
15 juillet 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 28
Votants : 33

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BORDEAU Christian
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
Mme MENU Catherine donne pouvoir à GUIBERT Cédric
M. MERCIER Marc donne pouvoir à M. GUIBERT Aris
Mme GAUTIER Cindy
Mme RENARD Candy
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier
M. MASSÉ Nicolas
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250721-20250718a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

OFFICE DE TOURISME DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE Attribution d'une subvention exceptionnelle

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution des subventions,

Vu la délibération n°20170303 du 30 mars 2017 du conseil communautaire fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n°20250217 du 27 février 2025 octroyant les subventions aux associations pour 2025,

Vu la délibération n°20250717 du 21 juillet 2025 du conseil communautaire modifiant le montant de la subvention pour 2025, octroyée à l'association Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille, à 80 000 €,

Vu la convention d'objectifs 2025 entre la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et l'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille, du 12 décembre 2024,

Au regard du bilan financier présenté par la trésorière de l'association, Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 500 €, afin de couvrir les dépenses restantes à la charge de l'association.

Madame Sergine PRIEUR, intéressée par le sujet, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 5 500 € à l'association Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 21 juillet 2025

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER



Michel LEROY

